



Campagne d'entraide

Centraide,
Partenairesanté-Québec,
Croix-Rouge canadienne, division du Québec

COMITÉ ENTRAIDE
Secteurs - public et parapublic

ÉTATS FINANCIERS
De l'exercice terminé
le 31 décembre 2008

Approuvés par les coprésidents le 03-12-2009

Comité Entraide
Secteurs public
et parapublic

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DE LA DIRECTION	1
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Sommes cumulées à distribuer aux partenaires philanthropiques	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 à 11

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Comité Entraide – secteurs public et parapublic ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s’acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l’assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu’elles sont dûment approuvées et qu’elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Comité Entraide, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l’étendue de cette vérification et l’expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les coprésidents du Comité Entraide pour discuter de tout élément qui concerne la vérification.

Dany Poulin
Directrice du Secrétariat

Québec, le 20 novembre 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Comité Entraide – secteurs public et parapublic au 31 décembre 2008 ainsi que l'état des résultats et l'état des sommes cumulées à distribuer aux partenaires philanthropiques de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Comité Entraide. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas de nombreux organismes de bienfaisance, le Comité Entraide obtient une partie importante de ses produits sous forme de souscriptions au comptant et pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes du Comité Entraide et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de souscriptions au comptant, à l'actif à court terme et aux sommes cumulées à distribuer aux partenaires philanthropiques.

À mon avis, à l'exception de l'effet des redressements que j'aurais pu juger nécessaires si j'avais été en mesure de vérifier l'intégralité des souscriptions au comptant mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Comité Entraide au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 20 novembre 2009

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
PRODUITS		
Souscriptions (note 5)	7 158 583 \$	7 063 074 \$
Intérêts	55 238	75 175
	<u>7 213 821</u>	<u>7 138 249</u>
CHARGES (note 6)		
Frais d'opérations	47 429	61 208
Variation de la provision pour pertes sur souscriptions à recevoir	2 799	6 842
Radiation de souscriptions à recevoir	136 702	29 419
	<u>186 930</u>	<u>97 469</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>7 026 891 \$</u></u>	<u><u>7 040 780 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
SOMMES CUMULÉES À DISTRIBUER AUX PARTENAIRES PHILANTHROPIQUES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

	2008	2007
	<hr/>	<hr/>
SOLDE CUMULÉ AU DÉBUT	8 690 948 \$	8 890 811 \$
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	7 026 891	7 040 780
Versements aux partenaires philanthropiques		
Provenant de l'exercice terminé le 31 décembre 2005	-	(274 403)
Provenant de l'exercice terminé le 31 décembre 2006	(239 384)	(6 966 240)
Provenant de l'exercice terminé le 31 décembre 2007	(6 824 985)	-
	<hr/>	<hr/>
SOLDE CUMULÉ À LA FIN	8 653 470 \$	8 690 948 \$
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC**BILAN****AU 31 DÉCEMBRE 2008**

	2008	2007
	<hr/>	<hr/>
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 236 239 \$	1 489 079 \$
Dépôts à terme (2,12 % à 3,15 %)	1 715 000	1 600 000
Souscriptions à recevoir (note 7)	5 697 313	5 599 958
Intérêts courus à recevoir	7 412	22 293
	<hr/>	<hr/>
	8 655 964 \$	8 711 330 \$
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	2 494 \$	20 383 \$
Sommes cumulées à distribuer aux partenaires philanthropiques	8 653 470	8 690 948
	<hr/>	<hr/>
	8 655 964 \$	8 711 330 \$
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

POUR LE COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Louise Chabot
Coprésidente

Normand Bergeron
Coprésident

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

1- CONSTITUTION ET OBJET

Le Comité Entraide – secteurs public et parapublic (auparavant Comité Centraide – secteurs public et parapublic), formé en vertu d'un décret du gouvernement du Québec, a pour objet de coordonner les activités de la campagne annuelle de souscription principalement auprès des employés du gouvernement du Québec, des organismes gouvernementaux, des députés de l'Assemblée nationale, des professionnels de la santé et des personnes retraitées du gouvernement et des organismes publics au profit des partenaires philanthropiques. Les sommes perçues sont distribuées aux partenaires philanthropiques. Les présents états financiers incluent les comptes de la fiducie de bienfaisance des employés créée pour faciliter la gestion et la remise de la totalité des dons recueillis selon les choix exprimés par le donateur.

2- CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Comité Entraide par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la provision pour pertes sur souscriptions à recevoir.

L'état du flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats, le cas échéant.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

Le Comité Entraide a classé l'encaisse comme étant détenu à des fins de transaction et a désigné de façon irrévocable les instruments financiers à court terme suivants : dépôts à terme, souscriptions à recevoir, intérêts courus à recevoir de même que les charges à payer et les sommes cumulées à distribuer aux partenaires philanthropiques.

3- MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Informations à fournir concernant le capital

Le 1er janvier 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Comité Entraide a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital du Comité Entraide et la façon dont il est géré. La nouvelle norme couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers du Comité Entraide.

Normes comptables futures

Instruments financiers

En décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers. Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

À la suite d'une décision rendue par l'ICCA de permettre aux OSBL de choisir de reporter l'application de ces chapitres, le Comité Entraide a décidé de reporter l'application de ces derniers.

Organismes sans but lucratif

En septembre 2008, l'ICCA a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400 et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du Manuel. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :

- L'inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;

- L'élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Des modifications afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- L'ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 et le Comité Entraide les mettra en application à compter de cette date. Ces nouvelles normes n'auront pas d'incidence importante sur les résultats du Comité Entraide.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

4- SOUSCRIPTIONS

Les souscriptions sont comptabilisées selon les données contenues aux rapports des directeurs de campagne. Une provision annuelle pour perte de recouvrement sur les souscriptions retenues à la source est pourvue et déduite des souscriptions à recevoir. La variation de cette provision est incluse à l'état des résultats.

5- PRODUITS – SOUSCRIPTIONS

	2008	2007
	<hr/>	<hr/>
Campagne auprès des employés et retraités		
Retenues à la source	5 569 772 \$	5 425 526 \$
Comptant et activités de financement	1 058 774	1 106 191
Dons des sociétés à vocation commerciale	530 037	531 357
	<hr/>	<hr/>
	7 158 583 \$	7 063 074 \$
	<hr/>	<hr/>

6- CHARGES ASSUMÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le traitement et les frais de déplacement des membres du Comité Entraide et des autres employés du gouvernement appelés à collaborer à la campagne d'Entraide sont assumés par les ministères et organismes du gouvernement qui sont concernés. Les frais de fonctionnement du Secrétariat permanent du Comité Entraide sont assumés par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). Les charges non assumées par le MESS ont été financées à même une partie des intérêts générés par les dons. Les charges assumées par le gouvernement du Québec et ses organismes ne sont pas présentées à l'état des résultats.

COMITÉ ENTRAIDE – SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

7- SOUSCRIPTIONS À RECEVOIR

Les souscriptions à recevoir des responsables de la campagne annuelle se répartissent comme suit :

	2008	2007
Campagne auprès des employés et retraités		
Retenues à la source	5 180 055 \$	5 015 247 \$
Comptant et activités de financement	204 483	241 459
Dons des sociétés à vocation commerciale	458 197	485 875
Provision pour pertes sur souscriptions à recevoir	(145 422)	(142 623)
	<hr/>	<hr/>
	5 697 313 \$	5 599 958 \$
	<hr/>	<hr/>

8- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Comité Entraide est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Comité Entraide n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés à l'exception des charges assumées par le gouvernement du Québec mentionnées à la note 6.

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à leur coût étant donné la courte période avant l'échéance.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Comité Entraide correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le Comité Entraide procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixes. Le risque auquel est exposé le Comité Entraide est donc minime.

10- INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le Comité Entraide définit son capital comme étant les sommes à distribuer aux partenaires philanthropiques.

Le Comité Entraide gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

Le Comité Entraide n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital par une source externe.

11 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.